

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 31 mai 2010

CP 10/05-07

L'an deux mil dix, le 31 mai à 17 H 30, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Etaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Viguié, Mouchard, Roger, Roset, Astruc, Astoul et Bénech ;

Etaient excusés : MM. Empociello et Gonzalez .

GESTION DE LA DETTE 2010

Lors de sa séance du 23 juin 2008, l'Assemblée Départementale m'a délégué le pouvoir de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Conformément à l'article L3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous informer des opérations réalisées.

Lors du vote du Budget Primitif, le Conseil Général a arrêté à 15 millions d'euros, le volume des emprunts nécessaire au financement de ses investissements.

Afin de profiter des conditions favorables des marchés, j'ai réalisé deux emprunts, à taux fixe :

- un prêt de 7 500 000,00 € auprès de la Caisse d'Epargne Midi-Pyrénées, pour une durée de quinze ans, à 3,54 %
et
- un emprunt de 7 500 000,00 € auprès de la Banque Populaire Occitane, pour une durée de quinze ans, à 3,51 %.

Les caractéristiques financières de ces prêts figurent en annexe du présent rapport.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la présente communication concernant la gestion de la dette.

DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte de la communication relative à la gestion de la dette.

Acte donné

Le Président,

A N N E X E

CP 10/05-07annexe

BUDGET DEPARTEMENTAL

CAISSE D'EPARGNE MIDI-PYRENEES

Caractéristiques de l'emprunt :

- montant.....: 7 500 000,00 €
- date de versement des fonds.....: 10 juin 2010
- date de 1^{ère} échéance.....: 10 mars 2011
- durée.....: 15 ans
- périodicité.....: annuelle
- amortissement.....: constant
- décompte des intérêts.....: exact/360
- frais de commission.....: néant
- taux d'intérêt.....: fixe à 3,54 %

BANQUE POPULAIRE OCCITANE

Caractéristiques de l'emprunt :

- montant.....: 7 500 000,00 €
- date de versement des fonds.....: 10 mai 2010
- date de 1^{ère} échéance.....: 10 mars 2011
- durée.....: 15 ans
- périodicité.....: annuelle
- amortissement.....: constant
- décompte des intérêts.....: exact/360
- frais de commission.....: néant
- taux d'intérêt.....: fixe à 3,51%

Le Président,